D.N°2026.03.13*02

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212201412-20260317-D_2026_03_13_02-DE

COMMUNE DE MANTALLOT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

DÉPARTEMENT Côtes d'Armor
ARRONDISSEMENT Lannion

Convocation du 04/03/2026
Nombre en exercice : 09
Nombre Présents : .07
Nombre de suffrages : 08
Dont Nombre de procuration :01

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du Vendredi 13 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six le treize du mois de Mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de Mantallot, légalement convoqués se sont assemblés en la maison commune sous la présidence de M. Jean DROUMAGUET, Maire.

Présents : DROUMAGUET Jean ; ANDRE Ismaël ; COURGIBET Pascal ; PAGES Marie-Laure ; KERAMBRUN Anne-Marie ; LAUDREN Jean-Maudez ; BERGEROT Christelle

Absents excusés ayant remis procuration :
Guillaume LE CORRE a donné procuration à Marie-Laure PAGES

Absents : LECHARTIER Gaëlle

Secrétaire de séance : Christelle BERGEROT

Objet : Affectation Résultat

M. Le Maire rappelle que le principe de l'affectation de résultat est de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement par l'excédent de fonctionnement dégagé en 2025 si cela est nécessaire.

Il propose d'affecter le résultat d'exercice comme suit :

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice	15 272,48€
B. Résultat antérieurs reportés	100 950,41€
C. Résultat à affecter	***116 222,89€***

Solde d'exécution de la section d'investissement

D. Résultat exercice investissement	-38 427,72€
E. Résultat antérieurs reportés 2024	18 247,51€
Besoin de financement en investissement (F = D+E)	**20 180,21€**
AFFECTATION (C = G+H)	**116 222,89€**
1) Affectation en réserves R1068 en investissement (G = au minimum couverture du besoin de financement F)	***54 964,94 €***
2) Report en fonctionnement R002 (H)	***61 257,95€***
DEFICIT REPORTE D002	0,00€

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212201412-20260317-D_2026_03_13_02-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

APPROUVE l'affectation de résultat de fonctionnement comme proposé par M. Le maire.

AUTORISE le maire ou l'un de ses adjoints à signer la délibération.

Le secrétaire de séance,
Christelle BERGEROT

Le Maire,
Jean DROUMAGUET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.